

# GRAND CONCOURS

Gagne  
tes entrées  
pour 2023



**Gagne tes entrées pour profiter d'une soirée chez l'un de nos partenaires avec la personne de ton choix !**

## COMMENT PARTICIPER

Scanne le QR code que tu trouveras sur nos gobelets, notre site, nos publications sur les réseaux sociaux et sur nos flyers, inscris-toi et tu participeras au tirage au sort.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. Sont autorisées à participer toutes personnes physiques domiciliées en Suisse et âgées de 18 ans au minimum, hormis les collaborateurs et collaboratrices de STRID SA, les collaborateurs et collaboratrices des différents partenaires du concours, les associations de jeux-concours, les services automatisés et autres participants professionnels ou commerciaux. Les participants au concours acceptent sans réserve les présentes conditions de participation. Le concours ne fera l'objet d'aucune correspondance. Tout échange, versement en espèces ou transfert de prix est également exclu.
2. Le concours débute le 30.09.22 à 10h00 et prend fin le 31.12.22 à 23h59. La participation est gratuite.
3. Ecomanif pratiquera un tirage au sort des entrées chez ses partenaires pour l'année 2023. Ils seront répartis entre les gagnant-e-s de la manière suivante :
  - 1x2 entrées – L'Amalgame
  - 1x2 entrées – Caribana Festival
  - 1x2 entrées – Les Docks (Concert de Birdy - 06.04.23)
  - 1x2 entrées – Festi'neuch
  - 1x2 entrées – JVAL Openair
  - 1x2 entrées – Lausanne-Sport
  - 1x2 entrées – Les Georges Festival
  - 1x2 entrées – Rock The Lakes
  - 1x2 entrées – Week-end au bord de l'eau
  - 1x2 entrées – Neuchâtel Xamax
4. Le choix de la soirée à laquelle l'entrée donnera accès sera clarifié dès que possible avec les gagnantes et gagnants. Il devra avoir lieu au plus tard deux semaines après la publication de l'affiche du festival concerné.
5. Des modifications concernant les billets mentionnés sont réservées. En cas d'annulation de l'événement, le droit au billet correspondant disparaît.
6. Il est interdit de céder les billets gagnés à un prix supérieur à celui fixé par le festival en question. Ecomanif n'est pas responsable des infractions en lien avec la cession ou la vente de billets.
7. Ecomanif se réserve le droit de modifier la liste des partenaires, celle-ci sera tenue à jour sur le formulaire d'inscription du concours.
8. Peuvent prétendre au gain toutes les personnes qui ont rempli de manière complète et conforme à la réalité le formulaire de participation accessible via le QR code présent sur les gobelets, les flyers et sur les réseaux sociaux.
9. Ecomanif se réserve le droit de supprimer un bulletin de participation si l'une des informations transmises se révèle fausse ou inexacte et/ou si le participant n'a pas respecté les conditions de participation.
10. Les participants au concours acceptent que les informations fournies soient utilisées à des fins marketing par Ecomanif, sans limite dans le temps. Ces données restent propriété d'Ecomanif, et ne seront ni vendues, ni transmises, à l'exception des données des gagnant-e-s qui peuvent être transmises aux partenaires Ecomanif.
11. La participation au concours est limitée à une seule inscription par personne. Les éventuels doublons seront supprimés et ne participeront pas au tirage au sort.
12. Les gagnant-e-s seront désignés de manière aléatoire et contactés par e-mail. Dans l'impossibilité d'une prise de contact par courriel pour différentes raisons indépendantes de la volonté d'Ecomanif ou si Ecomanif ne reçoit pas de réponse du/de la gagnant-e jusqu'au 31.10.22, le droit au gain est annulé.
13. Ecomanif organisera l'envoi des billets par voie postale et/ou par e-mail après réception des coordonnées complètes.
14. Ecomanif se réserve le droit d'exclure un participant du concours ainsi que de modifier ou d'annuler à tout moment le concours en cas de soupçon de manipulation ou de non-respect des conditions de participation.